

« Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire »

Circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011

Les objectifs :

- Découvrir ou se perfectionner dans son activité
 - Combiner étude et pratique sportive
 - Accéder aux compétitions UNSS excellence et fédérales
- L'engagement dans une section sportive est définitif.

→ S'engager dans une section sportive ou classe sportive c'est pratiquer :

- Jusqu'à 4h de sport en plus des autres enseignements (en 6^e -3^e au football, 4^e 3^e en Rugby)
- Jusqu'à 3 h de sport en plus des autres enseignements (en Rugby 6^e 5^e et Canoë Kayak 6^e à 3^e)
- Jusqu'à 2h de sport en plus des autres enseignements (4^e à 3^e Natation) : c'est la classe sportive

→ Une section sportive prépare aux pôles espoirs.

→ L'engagement dans une section sportive scolaire est difficilement cumulable avec l'inscription à une autre option proposée au collège latin, allemand en 6^{ème}). A voir d'ici la rentrée.

CONTACTS

Proviseur : M. PIERRE

Principal adjoint : M. GHEWY

Coordonnateur EPS : M. MARTIN

Coordonnateur SSS : M. THOUAN

Référent Classe Sportive Natation : M. MOBAILLY

	Educateur sportif SNID : Romain DEVOUCOUX 06 34 53 34 40
	Educateur sportif ECDS : Santiago RUIZ 06 36 59 97 56
	Educateur sportif ESL : Esperance Saint Léger Rugby Jérémy COLOMBAT 06 25 32 25 16

Inscription au collège

L'inscription au collège se fait indépendamment des sections.

Si l'enfant est scolarisé dans une classe de CM2 hors du secteur du collège Maurice Genevoix, ou dans un autre collège, l'inscription au collège Maurice Genevoix sera conditionnée à la sélection.

Dès la rentrée, l'élève devra adhérer à l'AS

Sélections

La sélection se fera compte tenu de la situation sanitaire sur demande et suite à la validation du dossier scolaire de l'élève demandeur. Le maintien dans la section sportive au cours de la scolarité est conditionné à l'exemplarité de l'élève dans ses résultats et dans son comportement.

Sections Sportives Scolaires

Rentrée 2020-21

Exigence et Excellence

FOOTBALL

RUGBY

CANOE KAYAK

Classe sportive NATATION

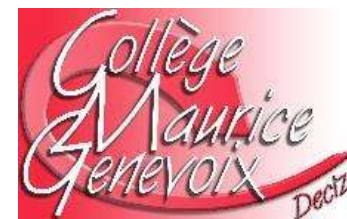
Collège Maurice Genevoix

51 Route d'Avril-sur-

Loire 58300 Decize

3 86 77 07 30

0580017d@ac-dijon.fr <http://col58-genevoix.ac-dijon.fr/>





FOOTBALL et Rugby

Les conditions

La section est ouverte aux élèves des futures classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Il faudra être adhérent d'un club de football ou de rugby dès la rentrée 2020.

Entraînement assuré pour l'essentiel par les éducateurs sportifs du SNID ou par l'éducateur sportif de l'ESL et un professeur d'EPS

FOOTBALL et RUGBY

Les Sélections

Les dossiers des élèves demandeurs seront étudiés en commission au collège pour intégration définitive.

Course en ligne – Kayak Polo – Slalom

Canoë Kayak

Les conditions

La section est ouverte aux élèves des futures classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Il faudra être adhérent d'un club de canoë-kayak, dès la rentrée 2020.

Le jour de la rentrée, les élèves devront justifier du test « savoir nager 50 m » et « pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances et de loisirs » à réaliser auprès d'un maître-nageur.

Entraînements assurés pour l'essentiel par l'éducateur sportif de l'ECDS et un professeur d'EPS

Canoë - Kayak – Les Sélections

Les dossiers des élèves demandeurs seront ensuite étudiés en commission au collège pour intégration définitive.

NATATION / SAUVETAGE

Les conditions

La classe promotion est ouverte aux élèves des futures classes de 4^{ème} et de 3^{ème} inscrits ou non dans un club de natation.

Deux possibilités s'offrent aux participants :

- des séances orientées sur la performance
- des séances orientées sur l'initiation au sauvetage et la préparation aux cours de BNNSA* proposés au lycée

Entraînements assurés pour l'essentiel par l'éducateur sportif du CND et un professeur d'EPS

* BNNSA : diplôme professionnel, à partir de 17 ans, permettant la surveillance de piscines contre rémunération

Natation – Les Sélections

Pas de dossier de pré-inscription. Penser à cocher la case relative à la classe promotion dans le dossier scolaire.